



VEILLE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019



Chaque mois, le Conseil national vous informe des dernières actualités du monde de la santé.

ACTUALITÉS POLITIQUES

Réforme des retraites :

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, monsieur Jean-Paul Delevoye, a présenté le 18 juillet dernier son rapport pour la transformation du système des retraites.

Ce rapport a été accueilli très froidement par les professions libérales réglementées. Le système imaginé recherche l'universalité et la disparition des différents régimes existants. La proposition principale est l'alignement des cotisations entre les salariés, les fonctionnaires et les professionnels exerçant sous le régime libéral. Cette cotisation « uniforme » pourrait être de 28,12% dans le plafond d'un PASS (40 524 € de revenus bruts). Il s'agit du passage d'un système de retraites par répartition à un système par point.

Un document de travail transmis aux partenaires sociaux propose au lieu d'une entrée en vigueur en 2025 avec prise en compte des Français nés en 1963 comme première génération concernée par la réforme, une bascule vers le nouveau système de retraites repoussée aux générations postérieures, voire elle pourrait ne concerner que les actifs qui commenceront à travailler en 2025. Il s'agit de la « clause du grand-père ».

Pauvreté :

L'Insee estime que la pauvreté touche désormais 14,7% de la population soit 9,3 millions de personnes contre 14,1% l'année précédente soit 8,8 millions de personnes concernées.

Brexit :

Le 29 octobre, le Conseil européen a acté le report du Brexit au 31 janvier 2020. Cette date est flexible puisque le Brexit peut intervenir dès que la Parlement Britannique sera prêt.

Commission européenne :

Le 10 octobre dernier le Parlement européen a refusé la candidature de Sylvie Goulard au poste de Commissaire européen français en charge du marché intérieur. Ce rejet était attendu depuis le refus des commissaires hongrois et

roumain par le parlement européen. Emmanuel Macron a choisi Thierry Breton comme commissaire européen au marché intérieur après l'échec de Sylvie Goulard.

[Lire la suite](#)

INSTITUTIONS

Assemblée Nationale :

- Les députés ont solennellement adopté en première lecture, mercredi 15 octobre, le projet de révision des lois de bioéthique et sa mesure phare, l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Les députés ont en revanche rejeté l'ouverture de l'assistance médicale à la procréation (AMP, PMA) aux hommes transgenres ainsi que l'autorisation d'une AMP avec les gamètes d'un conjoint décédé.
- Damien Abad est le nouveau président du groupe LR à l'Assemblée nationale. Il remplace Christian Jacob qui est devenu le nouveau président de LR.
- Les députés de la commission des finances ont voté vendredi le budget de la mission santé du projet de loi de finances (PLF) pour 2020, qui s'élève à 1,144 milliard d'euros (Md€)

Sénat :

- Loi de bioéthique : Alain Milon (Les Républicains) présidera la commission sénatoriale. Il est favorable à l'extension de l'assistance médicale à la procréation (AMP, PMA) et même à la gestation pour autrui (GPA)

[Lire la suite](#)

POLITIQUE DE SANTE

La maieutique fait son entrée à la CNU

Les infirmiers, sages-femmes et professionnels de la rééducation vont voir leurs disciplines accéder au statut de sciences universitaires à part entière, ce qui permettra notamment d'encourager la recherche dans ces métiers, en vertu de deux décrets adoptés mercredi 30 octobre en conseil des ministres. Jusqu'à présent, ceux qui étaient actifs dans la recherche le faisaient sous couvert d'une autre spécialité universitaire.

Sages-femmes libérales: une nouvelle méthodologie pour définir les zones « très sous-dotées » et « sous-dotées »

Une nouvelle méthodologie pour définir les zones « caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins » pour les sages-femmes libérales est définie dans un arrêté, publié Dimanche 27 octobre au Journal officiel.

Désormais, « les agences régionales de santé [ARS] transmettent à la direction générale de l'offre de soins [DGOS] du ministère chargé de la santé au plus tard au 31 décembre de chaque année la liste des bassins de vie ou cantons-ou-ville. La méthodologie s'appuie sur l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL), qui « s'exprime en nombre d'équivalents temps plein (ETP) accessibles pour 100.000 femmes standardisées (ETP/100.000 femmes) » pour définir les zones en tension.

PLFSS 2020: Projet de loi qui organise et autorise les dépenses de santé (et sociales) dans une perspective de maîtrise.

- Le gouvernement rend l'EPP obligatoire par le dépôt d'un amendement au PLFSS 2020. Il s'agit de la traduction de la stratégie PMI
- Les premières mesures de l' »engagement maternité » donnent forme à l'article 37 du PLFSS. Le texte prévoit pour les femmes enceintes résidant à plus de 45 minutes d'une maternité le remboursement des transports entre son domicile et la maternité et la possibilité du remboursement de quelques nuitées dans un hôtel hospitalier à proximité de la maternité quelques jours avant la date prévue du terme.

Le Conseil national a porté auprès des parlementaires des amendements pour modifier cet article afin de renforcer la sécurité de ces femmes enceintes. Le premier consistait à faire modifier le critère d'éligibilité pour accéder au remboursement des prestations proposées dans le cadre de « l'engagement maternité ». L'Ordre propose que le critère ne soit pas temporel mais prenne en compte également les problématiques géographiques, climatiques ou d'urbanisation pour le moduler. Le second consiste à permettre le remboursement des actes de téléconsultation et de téléexpertise effectués par les sages-femmes dans l'attente d'une convention avec la CNAM. Enfin, le dernier prévoit la possibilité pour les sages-femmes de renouveler la prescription d'arrêts de travail dans le cadre du suivi de la grossesse. Ces arrêts sont principalement prescrits pour éviter la survenue d'une pathologie. Il s'agit donc d'arrêts « de prévention ».

Le communiqué de presse du CNOSF suite à l'adoption du PLFSS en première lecture a été repris par la presse santé qui met en avant le manque de vision globale de la périnatalité.

[Lire la suite](#)

PRESSE

- **L'appel pour sauver l'hôpital** (Le Parisien du 2 octobre Une et p2-3)

108 personnalités françaises s'associent à des représentants de patients pour s'adresser au président de la République. Dans une lettre ouverte, ils lui réclament plus de moyens pour l'hôpital

- **La mission de lutte contre les sectes bientôt sous tutelle du ministère de l'intérieur :**(La Croix, p7; Le Figaro, p12 du 02 octobre)

La Miviludes sera profondément réorganisée à partir du 1er janvier 2020. Elle devrait se disperser dans la lutte contre le radicalisme. Pour l'un de ses anciens présidents, Georges Fenech, c'est la fin d'une institution, qui pourrait voir son spectre d'intervention réduit.

- **L'Académie de médecine veut étendre la vaccination HPV aux collégiens des deux sexes** (Hospimedia 2 octobre)

Dans un rapport adopté en séance, l'Académie nationale de médecine se positionne en faveur de la vaccination des filles et des garçons contre le papillomavirus humain (HPV). Elle émet ainsi deux recommandations supplémentaires pour « prévenir une véritable épidémie des lésions et en particulier des cancers HPV dépendants » (cancers du col utérin, de l'anus, de la cavité buccale et de l'oropharynx).

- **Violences conjugales : la HAS incite les professionnels de santé à poser systématiquement la question** (APM news du 02/10/2019) :

La Haute autorité de santé (HAS) recommande aux professionnels de santé d'aborder systématiquement la question des violences conjugales en consultation et fournit des outils pour repérer et protéger les victimes, dans un guide présenté mercredi 2 octobre lors d'une conférence de presse.

- **Restructuration des maternités : les questions et propositions du Ciane** (APMS News du 23 septembre) :

Le Collectif interassociatif autour de la naissance (Ciane), regroupant des associations d'usagers, soulève certaines questions restées sans réponse concernant la restructuration des maternités, et émet des propositions pour garantir la sécurité médicale et émotionnelle des femmes et de leurs familles, dans un document publié jeudi. Le Ciane émet plusieurs propositions face à ces questions. Il demande en premier lieu un moratoire sur les fermetures de maternités, en attendant de clarifier les facteurs amenant à des arbitrages différents. Il demande en outre que soit communiquée la future carte hospitalière impliquant les fermetures de services d'obstétrique dans les hôpitaux de proximité, aux professionnels de santé, aux représentants d'usagers et au grand public.

- **Le collectif interhôpitaux stoppe les activités non médicales** (Hospimedia du 11 octobre) :

Réuni pour sa première assemblée générale le 10 octobre à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris (13e arrondissement), qui relève de l'AP-HP, le collectif interhôpitaux a voté dans une motion « la suspension des activités non médicales non universitaires » mais aussi et surtout « l'arrêt du codage T2A ».

- **Le mea culpa des gynécologues : sous le feu de critiques des patientes, certains décident de modifier leurs pratiques, des maternités bienveillantes vont être labellisées** (Le Parisien du 18 octobre, p10) :

Le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) a présenté jeudi lors d'une conférence de presse son label « bientraitance et transparence » pour les maternités, reposant en partie sur une évaluation par les femmes elles-mêmes de la qualité de leur prise en charge. Pour obtenir le label, il faut remplir 12 critères.

- **La « grève du codage » prend de l'ampleur. Les médecins cessent le transfert informatique des actes réalisés au sein des établissements à l'assurance maladie** (L'Humanité, p8 du 29 octobre)

- **La HAS favorable à la vaccination des garçons contre le HPV, dans un projet de recommandation** (APM News du 30 octobre)
- **Les secteurs santé et handicap seront mobilisés pour prévenir les violences conjugales** (Hospimedia du 29 octobre)

Les 11 groupes de travail mobilisés dans le cadre du Grenelle des violences conjugales ont rendu leurs conclusions ce 29 octobre à Marlène Schiappa, secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le groupe piloté par le ministère de la Justice propose, lui, de lever le secret médical pour « porter à la connaissance des autorités, sans l'accord de la victime, des faits de violences conjugales en cas de risque sérieux de renouvellement de celles-ci ».

[Lire la suite](#)

MOUVEMENTS/NOMINATIONS

- **La nomination du Pr Geneviève Chêne**, directrice de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped) à l'université de Bordeaux (Gironde), a été confirmée aux fonctions de directrice générale de Santé publique France.

- Le conseil d'administration d'Unicancer, a élu le 8 octobre le **Pr Jean-Yves Blay** à sa présidence pour un mandat de trois ans, en remplacement du Pr Patrice Viens
- La présidente de la Haute Autorité de santé (HAS), vient d'annoncer son intention de nommer **Thomas Wanecq** à la direction générale de l'agence
- **Nicolas Revel** va être reconduit comme directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), a annoncé la présidence de l'organisme dans un communiqué jeudi 24 octobre.
- La ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn nomme le **Dr Jacques Lucas**, président de l'Agence du numérique en santé (ex-ASIP Santé)

[Lire la suite](#)

Copyright © 2019 Ordre des sages-femmes. All rights reserved.
Vérifications

Our mailing address is:
Ordre des sages-femmes
168 rue de Grenelle
Paris 75007
France

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).